
Avis

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(chapitre C-61.01)

Réserve naturelle de la Paruline-à-Ailes-Dorées — Reconnaissance

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a reconnu, comme réserve naturelle, une propriété privée située sur le territoire de la ville de Lac-Brome, municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, connue et désignée comme étant les lots numéros 4 203 707 et 4 203 709, deux parties du lot 3 940 279, une partie du lot 3 940 411, deux parties du lot 4 203 706 et une partie du lot 4 203 710, du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Brome. Cette propriété totalise une superficie de 68,741 hectares.

Cette reconnaissance, à perpétuité, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le sous-ministre adjoint au développement durable
et à la qualité de l'environnement,*
PATRICK BEAUCHESNE

66583

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(chapitre C-61.01)

Réserve naturelle du Boisé-Tailhandier — Reconnaissance

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a reconnu, comme réserve naturelle, une propriété privée située sur le territoire de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, incluse dans l'agglomération de Longueuil, connue et désignée comme étant les lots numéros 2 419 936 et 2 988 156 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly. Cette propriété totalise une superficie de 7,265 hectares.

Cette reconnaissance, à perpétuité, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le sous-ministre adjoint au développement durable
et à la qualité de l'environnement,*
PATRICK BEAUCHESNE

66584